

A: APG/ M. JUTZI

LE 07 JANVIER 94

DE: APV/ L. JOUBARNE

SUJET: COUPLES D'EMPLOYÉS DU MÊME SEXE

=====

Tel que demandé, après avoir consulté les gestionnaires des filière AS, SCY, CR, CM, EL et PRC, (total de 1100 employés) nous avons dénombré un total d'environ 20 employés qui auraient une relation suivie avec une personne du même sexe.

2. Seulement 2 ou 3 employés ont une relation suivie et continue (vie commune) avec un/une partenaire. Tous les autres ont des relations de courte durée seulement. Actuellement un seul employé est à l'étranger et a eu recours à nos services afin de faciliter son affectation. Tous les autres sont partis seuls, sans demander de services additionnels ou complémentaires.

3. Il est important de souligner qu' au Canada, il semble que ces relations soient de courte durée. Actuellement, pour les employés qui désirent que le ministère considère leur conjoint/te comme dépendant/te, une déclaration de vie commune d'une durée de 12 mois, doit être signée conjointement. Il serait souhaitable qu'il en soit de même pour ces couples.

4. A la liste de coûts mentionnés durant la réunion des directeurs, vendredi le 7 janvier, il faudra ajouter une provision pour des retours prématurés (pour raisons de compassion); certains environnements sont plus difficiles à vivre. Certaines sociétés sont moins perméables et moins tolérantes que le Canada.

5. Liste, non exhaustive, des dépenses à être considérées:

- . transport du personnel et des effets personnels,
- . indemnités versus la cote part de loyer
- . dse 45
- . entreposage des effets personnels
- . transport pour les mortalités dans la famille proche
- . assurance santé

Lise Joubarne

Lise Joubarne

A0142483_1-000685